



Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont été créés pour permettre aux particuliers de bénéficier gratuitement, de conseils culturels, techniques dans un contexte de liberté d'action. Ils sont juridiquement organisés en associations de droit privé, d'intérêt public et financés par une taxe départementale prélevée sur la construction. Celle-ci garantit une totale indépendance à l'égard de tout système marchand.

Attention ! Conformément à leurs statuts, les techniciens des C.A.U.E. ne réalisent ni esquisse, ni plan et n'assument aucune mission de maîtrise d'œuvre.

Vous souhaitez **construire, agrandir, restaurer, réhabiliter, aménager, clore....** Prenez rendez-vous **GRATUITEMENT** avec un architecte-conseiller du CAUE66 le plus en amont possible de votre projet.

Il vous aidera à :

- Réfléchir à votre programme et à l'organisation de votre projet
- Mettre en place votre projet en respectant son environnement
- Réhabiliter votre bâtiment en tenant compte de ses caractéristiques, de son histoire...
- Comprendre la réglementation et les démarches administratives.

Prenez rendez-vous au **CAUE66** : 04-68-34-12-37

<http://www.caue66.fr>

OU

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Pyrénées-Orientales (CAUE66) a pour mission la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Vous êtes **un particulier** et vous avez un projet de restauration, réhabilitation, rénovation, extension, construction neuve sur *****, le **CAUE66** vous propose **des conseils gratuits** pour élaborer votre projet.

Contactez-nous pour prendre rendez-vous : 04 68 34 12 37

<http://www.caue66.fr>